

Michel Soignet

Le
Français
Juridique

Droit – Administration – Affaires

H  **HACHETTE**
Français langue étrangère

43, quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15.

<http://www.fle.hachette-livre.fr>


2290039

Sommaire

Unité 1 • Domaines et sources du droit

1. Les différents domaines du droit	4
2. Les sources du droit.....	6
3. Une forêt de codes.....	8
4. La complémentarité des sources	10

Unité 2 • Le cadre institutionnel national

1. La Constitution du 4 octobre 1958	14
2. La répartition des pouvoirs	16
3. Les collectivités territoriales.....	18
4. Les consultations électorales	20

Unité 3 • Les institutions européennes

1. L'Union européenne : qui est-elle ?	24
2. Bruxelles.....	26
3. Strasbourg.....	28
4. Luxembourg	30

Unité 4 • Les juridictions

1. Regard sur la justice	34
2. La justice rendue par des magistrats professionnels	36
3. La justice rendue par des juges non professionnels et des citoyens	38
4. La justice des mineurs.....	40

Unité 5 • Acteurs et procédures

1. Justice « douce » ou procédure judiciaire ?	44
2. Un procès en cour d'assises	46
3. Décisions de justice	48
4. Justice et médias	50

Unité 6 • Les personnes juridiques : droits, obligations, biens, responsabilité

1. Droits et obligations des personnes juridiques	54
2. Responsabilité pénale et civile	56

3. La propriété	58
4. Deux cas particuliers.....	60

Unité 7 • Vie et mort des entreprises et des sociétés

1. Quelques structures d'activités.....	64
2. L'entreprise individuelle	66
3. La société à responsabilité limitée (SARL).....	68
4. Dissolution, liquidation, reprise.....	70

Unité 8 • Les relations professionnelles à l'intérieur de l'entreprise

1. Engager un salarié.....	74
2. Le contrat de travail	76
3. Représentation du personnel et conflits sociaux.....	78
4. La rupture du contrat de travail.....	80

Unité 9 • Clients, partenaires et concurrents

1. La protection des consommateurs	84
2. Réclamations et réparations	86
3. Activités des entreprises : les contrats.....	88
4. Les règles de la concurrence	90

Unité 10 • Les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics

1. La fiscalité et les charges sociales.....	94
2. Les aides publiques.....	96
3. Les relations entre l'entreprise et l'État (ou l'UE).....	98
4. Les entreprises et la justice	100

Transcription des documents oraux	104
Corrigés des exercices.....	111
Glossaire.....	119

Couverture : Darwin Project
Conception graphique et réalisation : Desk
Secrétariat d'édition : Anne Andrault
Illustrations : Philippe Outin

ISBN : 20115200-1

© Hachette Livre 2003, 43, quai de Grenelle, 75905 Paris Cedex 15

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Avant-propos

Le français juridique est une introduction au vocabulaire juridique ainsi qu'à la connaissance des sources du droit, des institutions françaises et communautaires, de la justice française et du droit des entreprises. Il établit ainsi un lien direct et systématique entre terminologie de spécialité et connaissance de différents domaines liés à la pratique d'activités juridiques dans le contexte culturel français et communautaire. Cependant, le discours juridique s'inscrit dans les domaines plus vastes de la langue soutenue et des rituels du français officiel. *Le français juridique* a donc aussi pour objectif un approfondissement d'actes de parole courants de la vie quotidienne, déjà connus, mais qui sont ici transposés dans des situations spécifiques plus complexes relevant de la vie juridique.

Le français juridique s'adresse à des étudiants ou à des apprenants déjà insérés dans la vie active et qui ont atteint le niveau B1 du Cadre Commun de référence du Conseil de l'Europe. Il est constitué de dix unités qui peuvent, suivant les besoins et les objectifs retenus, être traitées de manière linéaire ou modulaire.

Chaque unité est constituée de quatre étapes successives s'articulant autour d'un aspect différent du domaine juridique (justice, administrations, institutions françaises et communautaires, entreprise). Chaque étape comprend des documents écrits et oraux à la base desquels sont proposées des activités de compréhension et d'expression écrites et orales ainsi que des exercices centrés sur l'acquisition et le renforcement du lexique et de la phraséologie du droit et de la langue administrative. Ces quatre étapes sont complétées par une page d'exercices récapitulatifs mettant en œuvre les quatre compétences ainsi que par un canevas destiné à aider les apprenants à s'auto-évaluer et à consigner les connaissances et les savoir-faire acquis au cours de l'unité.

Mise en œuvre de connaissances professionnelles en français, découverte et approfondissement du lexique de spécialité et de la phraséologie du droit, prise de conscience de la nécessaire transposition de la langue courante à la langue administrative, pratique du français écrit et oral dans un contexte spécifique sont autant d'éléments qui font de *Français juridique* un outil particulièrement adapté à l'acquisition progressive et approfondie des savoir-faire requis pour l'obtention du Certificat de français juridique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

G. Maratier h.c.1.14

Guilhène MARATIER-DECLÉTY
Directrice des Relations Internationales/Enseignement
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

UNIVERSITEIT VAN PRETORIA AKADEMIESE INLIGTINGSDIENS
2006-09-14
KLASNOMMER: 448-24
AANWINSNOMMER: 118124355

SOIGNET

Table des matières

	Themes	Outils lexicaux	Savoir-faire
1. Domaines et sources du droit	<ul style="list-style-type: none"> • Les branches du droit • Les sources du droit • La hiérarchie des sources • Le droit négocié 	<ul style="list-style-type: none"> • Domaines juridiques • Textes de références 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter et organiser des informations juridiques • Avoir une conversation professionnelle formelle / informelle • Rédiger un descriptif d'ouvrage juridique
2. Les institutions nationales	<ul style="list-style-type: none"> • La Constitution de 1958 • Pouvoir exécutif et pouvoir législatif • Collectivités territoriales • Élections 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions • Vie politique • Divisions territoriales • Élections 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un document à caractère juridique • Faire une synthèse d'informations juridiques ou d'opinions sur une question institutionnelle • Demander oralement des informations sur le fonctionnement des administrations
3. Les institutions européennes	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, Commission, Parlement, Cour de justice, etc. • Droit communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminologie européenne • Institutions et procédures 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégager et ordonner les points essentiels • Rechercher, classer et justifier des arguments à l'appui d'un avis sur les institutions (européennes) • Reformuler des informations juridiques dans un autre type de discours
4. Les juridictions	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de la justice • Types de juridictions • Justice et médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions et les procédures judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire un système judiciaire • Présenter une démarche judiciaire • Caractériser un texte de loi, un jugement, un arrêt, etc.
5. Acteurs et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Déroulement d'un procès • Professions de la justice • Justice des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures judiciaires • Métiers de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte d'une audience, d'un procès • Décrire des attributions • Simuler des situations professionnelles • Rédiger des arrêts et des décisions
6. Les personnes juridiques : droits, obligations, biens, responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Personne physique et personne morale • Responsabilité civile et pénale • La propriété • La propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • La propriété • L'expression des droits, des obligations et de la responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Demander et donner des informations juridiques • Organiser des informations sur la vie juridique • Formuler un problème juridique et sa (ses) solution(s) • Rédiger des lettres officielles (demande de conseil, exposé d'un problème, plainte, etc.)
7. Vie et mort des entreprises et des sociétés	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures d'activités • Créer une entreprise, une société • Conclure des contrats • Déposer le bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation des activités économiques et commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner un avis juridique circonstancié • Rédiger un document officiel • Déterminer un cadre juridique de fonctionnement • Reformuler en termes juridiques un témoignage exprimé en langue courante
8. Les relations professionnelles dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Engager et licencier des employés • Types de contrats • Conflits sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit du travail • Législation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier et évaluer un contrat d'embauche • Rédiger un contrat d'embauche, une lettre de démission, de licenciement • Simuler des situations professionnelles
9. Clients, partenaires et concurrents	<ul style="list-style-type: none"> • Droits et information des consommateurs • Réclamations et réparations • Règles de la concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Relations économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des documents écrits à caractère informatif et vulgarisateur • Imaginer et analyser des situations • Formuler des réclamations, faire valoir ses droits • Rédiger un document juridique à partir de notes
10. Les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité • Aides publiques • Entreprise et administration • Le recours à la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Français financier • Français administratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner et ordonner par écrit des informations reçues oralement • Expliciter des documents juridiques • Reformuler en langue courante • Faire un rapport, une conférence

1 Domaines et sources du droit

1. Les différents domaines du droit

1 Glossaire

DROIT : ensemble des règles juridiques émises par l'autorité publique qui définissent un cadre aux activités humaines.

◆ ensemble de droits (exemple : le droit de vote), d'obligations (exemple : payer ses impôts), d'interdictions (exemple : faire travailler des enfants).

DROIT OBJECTIF : ensemble des règles juridiques applicables à tous.

DROIT SUBJECTIF : droits conférés par le droit objectif aux personnes physiques (êtres humains) et aux personnes morales (associations, sociétés, etc.).

! INFOS

- Le **droit positif** est constitué de l'ensemble des règles en vigueur à une période donnée.
- Le **droit civil** constitue le **droit commun**. Il comporte l'ensemble des règles qui régissent les relations juridiques entre des personnes privées qui ne relèvent d'aucune législation spécifique.
- Le **droit spécial** concerne des personnes juridiques exerçant leurs activités dans des cadres juridiques particuliers : droit commercial, droit du travail, etc.
- Le **droit pénal** s'applique à des personnes physiques ou morales ayant commis des infractions (contraventions, délits, crimes). Ces infractions entraînent des sanctions.

2 Les différentes branches du droit

Droit privé Il concerne les rapports des personnes privées entre elles.	National Droit civil : relations entre les personnes privées concernant la personnalité, la famille, les contrats et la propriété. Droit commercial : relations entre les commerçants. Droit du travail : relations entre employeur et salarié.
	International Droit privé international : relations internationales des personnes privées.
Droit public Il concerne l'organisation des pouvoirs publics et leurs relations avec les particuliers.	National Droit social : fonctionnement des organismes de sécurité sociale et relations avec les particuliers. Droit constitutionnel : fonctionnement des institutions politiques de l'État. Droit administratif : fonctionnement des administrations et relations avec les particuliers. Droit fiscal : impôts et taxes. Droit pénal : sanction des infractions
	International Droit public international : relations entre les États et les organismes internationaux.

3 Scènes de vie



a M. le directeur, vous ne respectez pas les termes de mon contrat de travail !



M. Bialès, R. Leurion, I. Le Texier, *Économie-Droit, Plein pot bac STT*, Éditions Foucher, 2001.

À vous de Jouer

• Comprendre les documents •

1 • Dites à quel domaine du droit se rapportent :

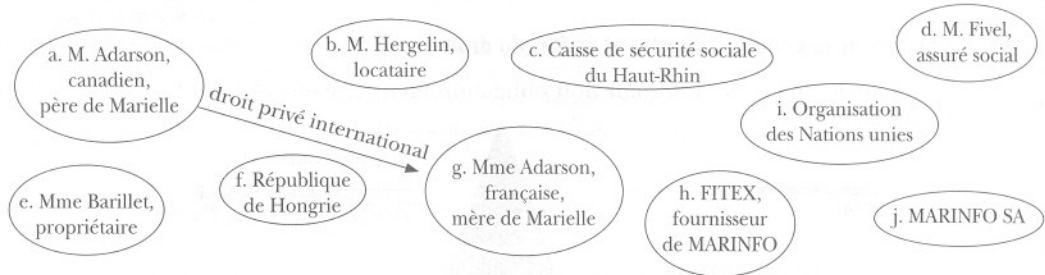
– les dessins du document 3 :

- a. b.
c. d.

– les situations suivantes :

- e. un conflit entre deux États à propos des eaux territoriales :
f. un litige entre une entreprise et un de ses clients :
g. un vol avec effraction :

2 • Créez des relations entre ces personnalités juridiques et notez sur la flèche la branche du droit concernée.



• Utiliser le vocabulaire •

3 • Complétez avec le verbe convenable : *s'appliquer à* – *relever de* – *concerner* – *régir*.

- a. Les rapports entre un entrepreneur et ses employés droit du travail.
b. Le droit administratif les relations entre les citoyens et les administrations.
c. Le droit pénal les personnes ayant commis des actes sanctionnés par la loi.
d. Le droit fiscal, sous des formes diverses, tous les citoyens.

4 • Trouvez dans les documents l'équivalent des mots soulignés.

- a. Les pouvoirs publics (.....) imposent certaines règles aux particuliers.
b. La Sécurité sociale est une institution (.....) qui s'occupe de la protection sociale des travailleurs.
c. Le droit objectif concerne aussi bien les citoyens (.....) que les sociétés, les associations, etc. (.....).

• S'exprimer •

5 • Vous travaillez dans une petite entreprise qui a des débouchés commerciaux à l'étranger. Votre directeur voudrait ouvrir un magasin en France. Il n'a aucune formation juridique et vous demande votre aide.

a) **Présentez-lui oralement les différentes branches du droit en France (document 2).**

b) **Afin de convaincre votre directeur de l'importance de l'aspect juridique de la question, faites-lui une note écrite. Trouvez, dans votre pays, des exemples concrets et rattachez chaque exemple à la branche du droit concernée.**

Aide

Pour l'exercice 5a.

- Faites une phrase d'introduction. Exemple : *Dans le droit français, on distingue...*
- Présentez les deux branches principales et les branches annexes en utilisant des mots pour introduire les différentes parties et les lier entre elles : *la première, la seconde, d'abord, ensuite, enfin, une autre branche est..., continuons avec..., parlons maintenant de...*
- Faites une phrase de conclusion. Exemple : *Pour ouvrir et faire fonctionner un magasin en France, vous devrez recueillir des informations concernant plusieurs branches du droit français.*

2. Les sources du droit

1 Glossaire

SOURCES DIRECTES DU DROIT : les lois, les traités, les règlements administratifs, les usages, la coutume.

SOURCES ÉCRITES DU DROIT : les lois, les règlements administratifs, les décrets et les arrêtés.

SOURCES INDIRECTES DU DROIT : la jurisprudence, la doctrine.

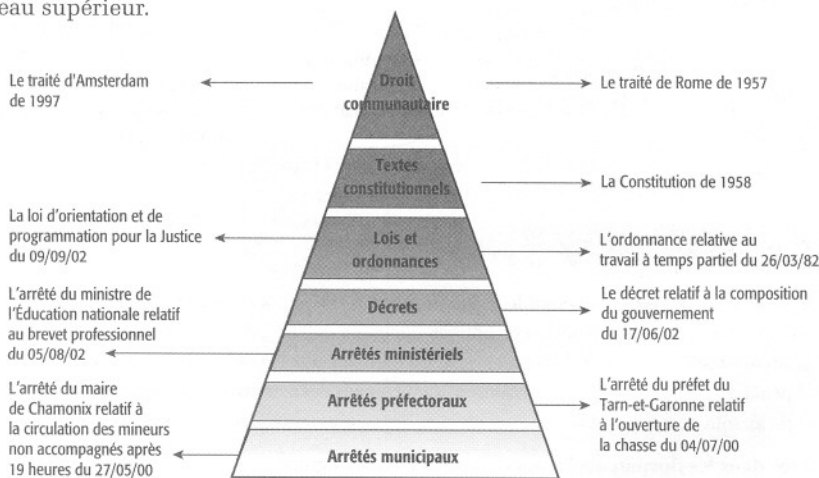
SOURCES NON ÉCRITES DU DROIT : l'usage, la coutume.

! INFOS

- Le traité de Maastricht a été **ratifié** par la France après le référendum de septembre 1993.
- En vertu de l'article 38 de la Constitution, le gouvernement peut demander au Parlement, pour une durée limitée, l'autorisation de prendre des **ordonnances**. Celles-ci ont force de loi.
- Quand la justice se trouve confrontée à une situation qui n'est prévue par aucune réglementation, on parle de **vide juridique**.

2 La hiérarchie des sources directes et écrites du droit

Chaque texte de niveau inférieur doit obligatoirement être en conformité avec les textes de niveau supérieur.



Selon l'article 55 de la Constitution, « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois [...] ».

3 Les sources indirectes et non écrites

• D'une manière générale, le préavis de démission est d'une semaine pour les ouvriers et de trois mois pour les cadres. Cette pratique a un caractère général et constant. C'est ce que l'on désigne par **usage**.

• Un directeur a consulté sans le prévenir le fichier personnel de l'ordinateur d'un de ses employés. Pour l'analyse de la plainte que le salarié a déposée, le juge s'est référé à un rapport sur la cybersurveillance des salariés dans l'entreprise. Il a eu recours à la **doctrine**.

• Madame Soubrié, qui travaillait dans un magasin de vêtements féminins, a été licenciée. Dans son contrat d'engagement, son patron lui avait imposé la clause de non concurrence. Un procès l'a opposée à son ancien patron qui a obtenu du tribunal l'interdiction qu'elle exerce son métier pendant un an. La cour d'appel, en se référant à d'autres affaires de ce genre, a déclaré cette clause nulle et non avenue en estimant qu'elle contrevient au principe de la liberté du travail puisqu'elle empêchait la salariée de retrouver un emploi dans une branche d'activité où elle avait 16 ans d'expérience professionnelle. Cette décision relève de la **jurisprudence**.

• En général, la femme mariée prend le nom de son mari mais ce n'est pas obligatoire. C'est la **coutume**.

À vous de Jouer

• Comprendre les documents •



1 • L'affaire Patrick Doublong

a) Écoutez une fois l'enregistrement et dites à quelle branche du droit on peut associer cette affaire.

b) Écoutez le document une deuxième fois et répondez aux questions suivantes.

À quelle source du droit la justice peut-elle se référer pour instruire cette affaire ?

Pourquoi ?

S'agit-il d'une source directe ou indirecte ? Justifiez votre réponse.

(Pour en savoir plus sur le conseil des prud'hommes, voir page 38.)

2 • Dites si ces affirmations sont vraies ou fausses.

- a. Seuls les arrêtés municipaux sont indépendants des lois et décrets.
b. Les arrêtés préfectoraux doivent être conformes à la législation communautaire.
c. L'usage est une pratique non écrite le plus souvent considérée comme obligatoire.
d. Les sources indirectes sont hiérarchisées.

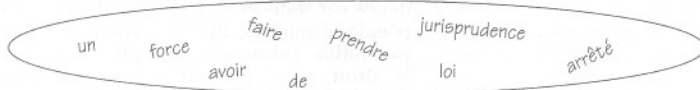
V	F
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

• Utiliser le vocabulaire •

3 • Complétez avec l'expression convenable : suite à – en vertu de – visant à – conformément à.

- a. Le ministre de l'Intérieur a promulgué un arrêté renforcer la sécurité routière.
b. la loi de 1901, les associations ne doivent pas faire de bénéfices.
c. décret n° 74-449 du 15 mai 1974, l'officier d'état civil doit remettre le livret de famille aux époux lors de la célébration du mariage.
d. la décision du juge, M. Bru doit payer la somme due à M. Davon.

4 • Réécrivez les phrases en remplaçant les expressions soulignées par des expressions formées avec les mots de la bulle.



- a. Cette décision de justice va servir d'exemple pour traiter ce type d'affaires.
b. Le maire a publié un texte relatif à la propreté des rues.
c. Un décret peut avoir la même valeur qu'une loi.

• S'exprimer •

5 • Au cours d'une conversation, un fonctionnaire de votre pays interroge un juriste français à propos de la hiérarchie des sources du droit en France.

Jouez la scène à deux. Aidez-vous des documents de la page 6 pour imaginer des questions et trouver les réponses. Vous pouvez ensuite inverser les rôles : le juriste français pose au fonctionnaire des questions sur les sources du droit dans votre pays.

Aide

Pour l'exercice 5.

1. Une conversation commence toujours par des formules de politesse : *Salut ! ; Ça va ? ; Bonjour. Comment allez-vous ?* Si les deux personnes ne se connaissent pas, ne pas oublier de se présenter mutuellement.

2. Introduisez ensuite le sujet de vos questions dans la conversation : *Au fait, je voulais te (vous) demander à propos de... ; J'aurais quelques questions à te poser sur... ; Ça ne te dérange pas si je te pose...*

3. Utilisez des expressions pour introduire une nouvelle question : *Dis-moi (Dites-moi) par ailleurs, si... ; Je voudrais aussi savoir pourquoi... ? ; Et, en ce qui concerne... comment... ?*

4. Vous pouvez aussi enchaîner une réponse avec une nouvelle question en utilisant les expressions : *d'ailleurs, et puis, autre chose... une autre question...*

5. Terminez en remerciant : *Merci beaucoup, je comprends mieux... ; Merci. Maintenant, j'y vois plus clair...*

3. Une forêt de codes

1 Pourquoi des codes ?

L'idée de compiler dans un recueil unique l'ensemble des lois, décrets et réglementations date de la Révolution de 1789. Elle avait pour but d'instaurer une même loi valable pour tous. C'est Napoléon qui a mené à bien le projet avec la rédaction, sous son règne, de cinq grands codes, les plus célèbres étant le Code civil (1804) et le Code pénal (1810).

Ce souci de proposer des recueils de réglementations juridiques a refait surface

au milieu du xx^e siècle. Plusieurs commissions ont été instituées dans ce but, la dernière en date étant la Commission supérieure de la codification, créée en 1989, et qui fonctionne toujours aujourd'hui. Elle est présidée par le Premier ministre et placée sous contrôle parlementaire. Il existe à l'heure actuelle une soixantaine de codes régulièrement réactualisés.

Le principe de la codification a été repris par de nombreux pays un peu partout dans

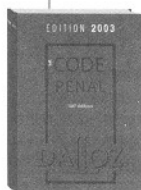
le monde. Mais il est étranger à d'autres, notamment aux pays Anglo-saxons où le droit écrit tient une place relativement secondaire. Par contre, la codification joue un rôle croissant dans le droit européen et le droit international.

2 Le site internet de Dalloz



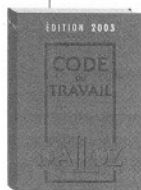
Code de commerce 2003

Décrets d'application de la loi RNE, loi Murcef, transposition de directives communautaires, le Code de commerce 2003 comprend, cette année encore, de grandes réformes. De plus, afin d'accompagner au mieux l'évolution du droit des affaires, l'Appendice du code a été largement remanié avec de larges extraits du Code monétaire et financier, de plus amples développements consacrés à la procédure commerciale et une nouvelle rubrique de synthèse « contrats d'affaire » qui rassemble les règles fondamentales du droit des obligations civiles et commerciales.



Code pénal 2003

La 100^e édition de Code pénal Dalloz ! Avec l'ensemble des textes codifiés ou non qui sanctionnent les comportements fautifs, le Code pénal 2003 reprend : le délit de harcèlement moral, la réforme du traitement de la délinquance des mineurs initié par la loi Perben et la loi d'amnistie. L'Appendice se développe en droit pénal des affaires avec de nouvelles rubriques : « banqueroute », « marchés financiers », « commissaires aux comptes », « sociétés commerciales ». Enfin, 13 000 références de jurisprudence éclairent sur l'application de la règle pénale.



Code du travail 2003

La 65^e édition du Code du travail est à jour des lois Fillon des 3 et 17 janvier 2003, des textes relatifs à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage du 8 février 2003 et des textes relatifs à l'égalité entre femmes et hommes, et au soutien à l'emploi des jeunes.

Le Code du travail 2003 est bien sûr augmenté de textes complémentaires pratiques (conventions relatives au travail, réglementation du travail, groupements professionnels, représentation des salariés, participation et intéressement, régimes spéciaux...). Enfin, ses annotations de jurisprudence, revues et augmentées, permettent de replacer les décisions de justice dans le contexte des règles du droit du travail qu'elles appliquent.

Sommaire

Intégralité du Code de commerce codifié.

Appendice comprenant de nombreuses rubriques en rapport avec le droit commercial et notamment d'importants extraits du Code monétaire et financier.

Sommaire

Nouveau Code pénal et Textes complémentaires : Amnistie, Code de la route, Douanes, Enfance délinquante maintenue sans jurisprudence car transférée dans le Code de procédure pénale, Étrangers, Presse... Ancien Code pénal Nouvelles rubriques en appendice couvrant le droit pénal des affaires : – Banqueroute – Commissaires aux comptes – Marchés financiers – Sociétés commerciales – Travail.

Sommaire

L'intégralité du Code du travail (parties Législative, Réglementaire et décrets) plus 400 pages de textes complémentaires non codifiés.

<http://www.boutique.dalloz.fr>